

# CREER OU RENOUVELLER UN EQUIPAGE DE VENERIE SOUS TERRE

UN EQUIPAGE SE CREE OU UN  
EQUIPAGE SOUHAITE LA  
CONFIRMATION DE SON  
ATTESTATION DE MEUTE  
**RENOUVELLEMENT**

**Il demande à l'ADEVST ou service nature  
de la DDTM :**

Un document relatif à la demande  
d'attestation de meute.

**APRES AVOIR DUMENT REMPLI LE DOCUMENT :**

**Première demande ou Renouvellement**

*(Adresser cette demande en deux exemplaires à la DDTM avec une  
enveloppe timbrée à votre adresse accompagnée des certificats de  
tatouage*

**LA DDTM DEMANDE UN AVIS A LA FDC 14 /  
DELEGUE AFEVST DU DEPARTEMENT PUIS  
DONNE SON AVIS FINAL A LA RECEPTION DE CES  
2 AVIS ET DU CONTRÔLE DE L'ONCFS**



La chasse sous terre consiste à capturer par déterrage l'animal acculé dans son terrier par les chiens qui y ont été introduits. Seul est autorisé pour la chasse sous terre l'emploi d'outils de terrassement, des pinces destinées à saisir l'animal et d'une arme pour sa mise à mort, à l'exclusion de tout autre procédé, instrument ou moyen auxiliaire, et notamment des gaz et des pièges. Les meutes doivent comprendre au moins trois chiens créancés sur la voie du Renard, Ragondin et du Blaireau.

**Direction départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Calvados  
Service Eau et Biodiversité**

10, boulevard Général Vanier  
B.P. 80517  
14035 CAEN CEDEX 1  
tel : 02.31.43.15.00  
fax : 02.31.44.59.87

**ADEVST 14**

Fédération des Chasseurs du  
Calvados  
41 Rue des Compagnons  
La Folie Couvrefchef  
14000 CAEN  
0609431247  
a.d.e.v.s.t14@gmail.com

